

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
VENDREDI 11 AVRIL 2025 A 14H

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Président.

Date de la convocation : 28 mars 2025

Présents :

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, TRUILLET Florence, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard

Membres nommés présents : Mesdames SERRANO Bégonia, LE BORGNE Josiane, Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, DELENTE Raphaëlle

Procurations : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

<u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u>	15
<u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u>	11
<u>NOMBRE DE PROCURATIONS</u>	0
<u>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</u>	11

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
 2. Affectation du résultat 2024
 3. Attribution des subventions 2025
 4. Vote du budget primitif 2025
 5. Divers
-

Ouverture de la séance à 14h02

Monsieur Patrick GERVAIS, le Président, désigne Madame CHARRIERE Elisabeth comme secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté à l'unanimité

1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion, désormais compilé dans le Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU, Compter Financier Unique, qui est une évolution du processus comptable qui fusionne le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) pour offrir une vision plus claire et simplifiée des finances de la collectivité ;

Vu les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 du CGCT relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif (aujourd'hui CFU) et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes concernées par le Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération n°11/2024 du 10 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget du CCAS,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présenté par le comptable public et intégrant le compte administratif et le compte de gestion (maquette ci-jointe) ;

Considérant que Monsieur Patrick GERVAIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Séverine BOISSET pour le vote du CFU 2024 du budget du CCAS.

Il est proposé d'adopter le CFU 2024 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	36 995.03	15 218.30	0	4 505.74	36 995.03	19 724.04
Résultats de l'exercice		- 21 776.73		4 505.74		-17 270.99
Report de l'exercice N-1		42 382.05		5 441.66		47 823.71
Résultats de clôture 2024		20 605.32		9 947.40		30 552.72

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite du CFU 2024 du budget du CCAS, lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.
- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel que présenté par le comptable public
- De constater les résultats de l'exercice 2024 indiqués supra et de les intégrer au budget de l'exercice 2025 conformément à la réglementation en vigueur.

2. Affectation du résultat

Monsieur Patrick GERVAIS expose :

Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte financier unique (CFU) 2024,

Constatant que le CFU 2024 présente les résultats suivants, en tenant compte des reports de l'exercice antérieur et des restes à réaliser :

	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2024
Investissement	+ 5 441.66	4 505.74	0	+9 947.40
Fonctionnement	+42 382.05	-21 776.73	0	+ 20 605.32

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE REPORTER en recettes de fonctionnement au chapitre 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 20 605.32 €.
- DE REPORTER l'excédent d'investissement d'un montant de 9 947.40 €, en recettes d'investissement à l'article 001 : « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

3. Attribution des subventions 2025

Monsieur Patrick GERVAIS, Président, rapporteur, propose d'allouer une subvention annuelle aux associations suivante :

ASSOCIATION	MONTANT
Marcella	1 500€
Clar en sac	1 000€
Association d'écoute parents/ados	500€

Monsieur Marc RALLO, président de l'association Clar en sac s'est retiré pour le vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE VOTER des subventions aux associations ci-dessus pour un total de 3 000 €,
- DE DIRE que les dépenses seront inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.

4. Vote du budget primitif 2025

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, présente au Conseil d'Administration la proposition du budget primitif 2025 :

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 87 481.65€.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à : 11 179.05€.

Il est proposé le vote du budget primitif 2025 par chapitre et par section, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Ch.	Libellé	Prop.	Vote	Ch.	Libellé	Prop.	Vote
011	Charges à caractère général	79 750.00	79 750.00	74	Dotations et Participations	66 506.16	66 506.16
65	Autres charges de gestion courante	6 500	6 500	75	Autres produits de gestion courante	81.00	81.00
042	Dot amortissements	1 231.65	1 231.65	042	Opérations d'ordre	289.17	289.17
				002	Résultat reporté	20 605.32	20 605.32
TOTAL		87 481.65	87 481.65	TOTAL		87 481.65	87 481.65

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
21	Immobilisations corporelles	10 589.88	10 589.88	001	Solde exécution	9 947.40	9 947.40
13	Subventions d'investissement	289.17	289.17	28	Amortissement des immobilisations	1 231.65	1 231.65
20	Immobilisations incorporelles	300.00	300.00				
TOTAL		11 179.05	11 179.05	TOTAL		11 179.05	11 179.05

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER les chapitres 011, 65, et 042 pour un total de 87 481.65€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER les chapitres 74, 75, 042 et 002 pour un total de 87 481.65€.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le chapitres 21, 13 et 20 pour un total de 11 179.05€.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER les chapitres 001, et 28 pour un total de 11 179.05€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14H50.

Procès-verbal mis à l'approbation du conseil d'administration du 03.11.2025
Adopté à l'unanimité
Publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> en date du 04.11.2025

Le Président,
Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE



